



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 30 MARS 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos –
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

FESTIVAL FOOT U13

Résultats de la Finale Départementale du Samedi 28 Mars 2026

Ce samedi 28 mars se déroulait la **Phase Finale Départementale du Festival Foot U13F et U13G**, manifestation visant à associer le sportif à l'éducatif. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines : 8 équipes féminines et 16 équipes masculines issues des qualifications, étaient présentes au Stade L. Graffin à ST BRICE S/S FORET.

Après le briefing du CTDAP Yves ALLARD auprès des éducateurs de chaque équipe, tous les joueur(se)s ont participé aux différentes épreuves : matchs, conduites de balle, jonglerie et quiz.

Ces activités étaient encadrées par les techniciens du DVOF, les membres de la Commission Technique, les éducateurs en certification de diplôme et les membres des commissions féminines et foot animation. La commission tient à féliciter tous les joueurs et joueuses pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation tient à remercier :

- La Municipalité et le club de ST BRICE FC pour le prêt de leurs installations et la disponibilité de leurs dirigeant(e)s
- La Commission Technique et les techniciens du Val d'Oise pour l'encadrement des épreuves
- Les Arbitres officiels du DVOF et l'encadrement de la CDA.
- Les Membres de la Commission Féminine

En raison d'un bug national de l'outil de gestion de la compétition, aucun classement n'a pu être communiqué ce samedi 28 mars. La commission d'organisation a neutralisé le 5^e match initialement prévu pour chaque équipe et après vérifications de l'ensemble des données, et validation du Comité Directeur du DVOF, nous sommes heureux de vous les transmettre via ce PV restreint.





U13 FEMININES

Rang	Equipes	Matches	Conduite	Jonglages	Règles	Vie	Pénalité*	Total
1	Ermont AMS	192	46	60	32	39	0	369
2	Sarcelles AAS	192	60	33	34.91	34.91	-40	314.82
3	Ent. Argenteuilaise	144	21	34	35	27	0	261
4	Cergy-Pontoise FC	120	33	11	37.09	45.82	-40	206.91
5	St Brice FC	120	22	5	43.64	45.82	-40	196.45
6	Franconville FC	84	5	9	33	36	0	167
7	St Prix ES	132	17	7	42	38.4	-80	156.4
8	Gonesse RC RC	48	31	19	26.4	25.2	-80	69.6

* pénalité = -40 pts par joueur/se absent
qualifié pour la phase régionale le 9 mai 2026 à Drancy

U13 GARCONS

Rang	Equipes	Matches	Conduite	Jonglages	Règles	Vie	Pénalité*	Total
1	Cergy-Pontoise FC	204	60	52	46	48	0	410
2	St Ouen L'Aumone	168	40	45	39	44	0	336
3	Sarcelles AAS	156	36	41	37	34	0	304
4	St Prix ES	132	53	28	40	46	0	299
5	Franconville FC	144	31	34	34	37	0	280
6	Jouy-le-Moutier FC	168	43	42	28.36	37.09	-40	278.45
7	Argenteuil RC	144	7	40	36	44	0	271
8	Menucourt AS	156	7	10	37	37	0	247
9	Ent. Beaumont-Mours	120	17	31	31	38	0	237
10	Vauréal FCM	108	5	24	39	36	0	212
11	Garges FCM	120	23	8	27	28	0	206
12	Villiers-le-Bel FC	60	5	60	31	40	0	196
13	Ermont ACF	84	8	10	39	36	0	177
14	Osny FC	48	25	45	24	31	0	173
15	St Brice FC	84	22	5	32.73	30.55	-40	134.27
16	Persan US 03	96	9	5	28.8	34.8	-80	93.6

* pénalité = -40 pts par joueur/se absent
qualifié pour la phase régionale le 9 mai 2026 à Drancy





APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

PROCHAINE REUNION MARDI 7 AVRIL 2026

